



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Reconnaissance du métier d'infirmier puériculteur

Question écrite n° 37065

### Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance du métier d'infirmier puériculteur. Le 8 septembre 2020, la commission spéciale remettait son rapport des 1 000 premiers jours de l'enfant au Gouvernement. À cet égard, les infirmiers puériculteurs déplorent que le rapport se limite à exposer leurs seules compétences de protection de la maternité, excluant celles liées à l'accompagnement de la parentalité. Pourtant, ces professionnels jouent un rôle crucial dans la vie de l'enfant, notamment en assurant le suivi de celui-ci et en accompagnant les parents de la naissance jusqu'à l'adolescence. Dans ce sens, ils sont en capacité d'identifier de manière anticipée les difficultés liées au développement de l'enfant et d'agir en conséquence. Néanmoins, actuellement cette profession demeure méconnue du public et est souvent confondue avec d'autres activités qui requièrent un niveau d'études inférieur. Ainsi, il semblerait important de renforcer la reconnaissance de cette profession. Auquel cas, des mesures telles que la réingénierie de la formation de spécialisation en puériculture, portant celle-ci à deux ans, afin d'obtenir l'équivalence Master 2 ou encore la possibilité de réaliser des consultations en puériculture dans un cadre statutaire, s'avéreraient être des mesures pertinentes. Conscient du caractère indispensable de cette profession et soucieux de son avenir, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en place afin d'accorder la reconnaissance de ces professionnels.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Zulesi](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37065

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 mars 2021](#), page 1979

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)